

INFORMATIONS INTENDANCE – RENTREE 2024/2025

REGIME D'INSCRIPTION

Votre enfant peut être inscrit soit :

- **Demi-pensionnaire 4 jours (DP4):** votre enfant déjeune au self le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Vous payez un forfait trimestriel. Vous recevrez une facture par mail (intitulée OPALE ASAP) à chaque trimestre à régler par EDUCONNECT prioritairement. Si votre enfant mange exceptionnellement le mercredi, le repas sera facturé 4.80 € hors forfait, et doit être réglé avant le repas (chèque ou espèces).
- **Demi-pensionnaire 5 jours (DP5):** votre enfant déjeune au self du lundi au vendredi. Vous payez un forfait trimestriel. Vous recevrez une facture par mail (intitulée OPALE ASAP) à chaque trimestre à régler par EDUCONNECT prioritairement.
- **Interne :** votre enfant est interne dans l'établissement. Le montant à payer comprend tous les repas et les nuitées du lundi midi au vendredi midi. Vous payez un forfait trimestriel. Vous recevrez une facture par mail (intitulée OPALE ASAP) à chaque trimestre à régler par EDUCONNECT prioritairement.
- **Externe :** votre enfant déjeune au self moins de 3 fois par semaine, le repas est facturé 4.80 € (tarif 2024). Son compte doit être crédité en amont via l'ENT (CB), chèques ou espèces.

Information tarifs 2024/2025:

Montant à payer à réception de facture en € :	DP4	DP5	INTERNAT
Trimestre 1	210.00	250.00	660.00
Trimestre 2*	169.00*	200.00*	530.00*
Trimestre 3*	114.00*	130.00*	360.00*
TOTAL année 2024/2025	493.00*	580.00*	1550.00*

***ATTENTION : ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Nous ne connaissons pas encore les tarifs définitifs 2025**

De plus, les bourses et remises d'ordre (absences, voyages, etc...) viennent en déduction de ces montants. Pour les élèves demi-pensionnaires ou internes, une remise peut être appliquée pour une absence d'au moins 5 jours consécutifs avec certificat médical.

Merci d'attendre la facture et de bien vous référer à l'avis envoyé chaque trimestre.

ATTENTION : il n'y a pas de prélèvement automatique. Merci de penser à régler la facture via EDUCONNECT. Vous avez la possibilité d'échelonner les paiements en 1 ou 2 fois.



INFORMATIONS BOURSES – nouvelle procédure :

Vous avez la possibilité de cocher sur EDUCONNECT (durant la phase d'inscription à partir du 26/06/24) :

« **Consentement à l'examen automatique du droit à la bourse** » (équivalent à une demande de bourses)

ATTENTION : que votre enfant soit boursier ou non, il faut bien **refaire une demande de bourse** pour 2024/2025, en **cochant cette case** pour que la demande de bourse soit automatique, et renouvelée chaque année sans autre démarche de votre part. Selon la nouvelle procédure, **même si votre enfant était boursier en 2023/2024**, vous devez **refaire** la demande de bourses **en cochant la case sur Educonnect**, sinon la bourse ne sera pas reconduite. Vous pouvez également récupérer le document sur l'ENT ou en version papier.

Sans cet accord, vous devrez faire une demande de bourses du 1/09 au 17/10/24, et la renouveler chaque année.

DOCUMENTS

Merci de compléter le document joint et de l'accompagner d'un RIB au nom du responsable qui paye les frais scolaires et/ou qui perçoit les bourses

(le RIB n'est utilisé que pour vous verser de l'argent si besoin, en aucun cas pour vous prélever)

DOCUMENT A RETOURNER AU SERVICE INTENDANCE

ELEVE :

Nom :

Prénom :

Classe :

J'inscris mon enfant au régime suivant :

 DP4 DP5 INTERNE EXTERNE*Vous pourrez modifier le régime de votre enfant jusqu'au 18 octobre, via mail ou mot sur le carnet à rendre au service intendance.***Je suis le responsable financier de l'enfant (qui paye les frais scolaires et/ou perçoit les bourses) :**

NOM :

MAIL:

PRENOM :

TEL :

Je joins impérativement mon RIB à ce document (rappel : pas de prélèvement automatique)

Merci de coller ou agraffer le RIB à cet emplacement

**BOURSES :**

Je pense à cocher le « **consentement à l'examen automatique du droit à la bourse** » sur EDUCONNECT (à partir du 26/06/24) que mon enfant soit boursier ou non.

ATTENTION : selon la nouvelle procédure, si mon enfant était boursier en 2023/2024, je dois **refaire** la demande de bourses **en cochant la case sur Educonnect**, sinon la bourse ne sera pas reconduite. Vous pouvez également récupérer le document sur l'ENT ou en version papier.

Sans cet accord, vous devrez faire une demande de bourses du 1/09 au 17/10/24, et la renouveler chaque année.

AUTORISATION

Afin d'accéder à la restauration scolaire, votre enfant doit rentrer un code puis présenter sa main à la borne. La prise de mesure repose sur le contour de la main. Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et est inscrit au registre des activités de traitement de l'établissement, conformément au règlement général sur la protection des données. Ces données biométriques bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement.

Vous pouvez toutefois vous opposer à cet enregistrement. Dans ce cas, une carte d'accès devra être achetée au service gestion au prix de 6 €

Je soussigné(e) Mme/M : (Père/Mère/Tuteur de l'enfant)

 AUTORISE N'AUTORISE PAS

Que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

Date :

Signature :